

LES INSTANCES DU COMITE

ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE

EXTRAORDINAIRE

COMPOSITION

Tous les licenciés du comité
Votants : les présidents de clubs
Le président du comité

ATTRIBUTIONS

- Décide des orientations
- Elit le bureau
- Donne quitus pour le budget
- Approuve le bilan moral
- Valide les statuts
- Elit les membres du CA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administre l'association
Définit les principales
orientations

1 représentants par club
Président du comité
1 féminine
1 jeune de – 26 ans
1 médecin
Tous votant

- Valide les règlements
- Décide des subventions
- Valide le calendrier
- Elit le conseil de discipline
- Valide date et ordre du jour AG
- Agrée les clubs et leurs statuts
- Décide des cotisations

BUREAU

Représente l'association
dans les actes de la vie
civile

Président
Trésorier
Directeur sportif
...

- Prépare les CA
- Expédie les affaires courantes
- Convoque le conseil discipline
- Propose les statuts et règlements
- Veille au bon fonctionnement